



Fisheries and Oceans Pêches et Océans
Canada Canada

Centre d'approvisionnement – bureau d'Ottawa
Salle 9W072, 9^e étage
200, rue Kent
Ottawa (Ontario) K1A 0E6

Le 15 janvier, 2018

addenda n° 2

Objet : **Invitation à soumissionner n° FP802-170311**
Améliorations à l'accessibilité à la passe migratoire de la rivière Torrent
Chambre d'observation

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la demande de propositions mentionnée en rubrique, le présent addenda n° 2 est émis afin de répondre aux questions des soumissionnaires reçues jusqu'à présent. Les questions et réponses sont incluses à l'annexe A.

Toutes autres conditions générales de cette demande de proposition demeurent les mêmes.

Les soumissionnaires doivent accuser réception du présent addenda en apposant leur signature dans l'espace prévu ci-dessous et en joignant une copie du présent document à leur proposition.

Cordialement,

Beverly Shawana

Agente principale des contrats
Opérations de gestion des finances et du matériel

ACCUSÉ DE RÉCEPTION

Nom de l'entreprise _____

Signature _____

Canada



Annexe A

Questions :

Nous présenterons une soumission en tant qu'entrepreneur général pour le projet susmentionné.

Pourriez-vous préciser les exigences concernant l'agent de sécurité de l'entreprise dans le cadre de ce projet? Actuellement, la spécification indique que l'entrepreneur doit fournir les services d'un agent de sécurité de l'entreprise « à temps plein ». Normalement pour les projets de cette ampleur, l'agent de sécurité de l'entreprise effectuerait des visites périodiques, mais ne serait pas à temps plein sur le site. La mise en application quotidienne de notre programme de sécurité relèverait du directeur des travaux sur le site.

Pouvez-vous confirmer que cela est requis?

De plus, dans les Instructions générales – 1.6 Conditions hivernales – il est précisé dans les exigences relatives aux conditions hivernales : « Déneigement ». Est-ce que cela concerne la zone des travaux sur le site seulement? (C.-à-d., est-ce que la route d'accès au site et le stationnement du site seront déneigés par le propriétaire?)

Réponses :

Voir le document #1 & #2 ci-joint.



Document #1

Les documents d'appel d'offres doivent être modifiés et les nouveaux renseignements publiés dans le cadre de cet addenda feront partie des documents contractuels comme suit :

L'attention des soumissionnaires est attirée sur les faits suivants en lien avec le projet susmentionné :

DEVIS

1. Section 01 00 50 – Instructions générales

.1 Ajouter les éléments suivants à l'article 1.6.1, sous la rubrique du déneigement :

La voie d'accès de la route n° 430 jusqu'au site n'est pas déneigée en hiver.

L'entrepreneur est responsable du déneigement aux fins de construction.

Voir la saisie d'écran Google Earth ci-jointe.

2. Section 01 32 9.06 – Exigences en matière de santé et sécurité

.1 Supprimer la note de rédaction pour l'article 1.6.1 exigeant un agent de sécurité de l'entrepreneur à temps plein.

L'agent de sécurité de l'entrepreneur est tenu de visiter le site pour évaluer les dangers et préparer le plan de sécurité propre au site avant le début des travaux, et faire une visite hebdomadaire pour s'assurer que la méthode de travail est

conforme. L'application quotidienne du plan de sécurité sera la responsabilité du surintendant de site du projet de l'entrepreneur.

FIN DE L'ADDENDA